

L'ÉMANCIPATION DES PERSONNES ANALPHABÈTES PASSE-T-ELLE PAR LE TRAVAIL SALARIÉ ?

Cet article critique l'idée selon laquelle l'émancipation des personnes analphabètes dépendrait de leur insertion sur le marché du travail. Certes, travailler est une nécessité pour les chômeurs qui ne savent pas lire et écrire. Pour autant, il ne faut idéaliser ni les emplois auxquels ils accèdent, ni les chemins qu'ils empruntent pour y parvenir. Évidemment, pour faciliter le parcours de ces hommes et de ces femmes vers l'emploi, il convient de s'intéresser à leurs spécificités. Mais il faut surtout insister sur le fait que l'amélioration de leur quotidien passe par leur alliance avec d'autres populations fragilisées, en lutte pour un emploi de qualité.



Lire et Ecrire
Bruxelles

Daniel FLINKER
2021

Afin de réfléchir aux possibilités d'émancipation dont disposent les personnes analphabètes dans la société salariale, cet article va procéder en trois temps. D'abord, dans une perspective individuelle, il va se pencher sur certains problèmes auxquels sont confrontés les chômeurs ayant du mal à lire et à écrire, lorsqu'ils s'engagent dans un processus d'insertion socioprofessionnelle (ISP). Ensuite, dans une optique plus collective, une analyse critique de revendications visant à prendre en compte les spécificités des personnes analphabètes dans le cadre de leur parcours vers l'emploi sera réalisée. Enfin, des pistes permettant de sortir du carcan imposé par le marché du travail actuel seront proposées.

Il est en outre important de préciser que ce document entend alimenter la controverse. Il n'a pas la prétention de refléter le point de vue de Lire et Écrire Bruxelles. Il souhaite plutôt mettre en lumière un avis polémique afin de stimuler le débat – qui agite le secteur de l'alphabétisation – autour de la mise à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés en lecture et en écriture.

Quand l'« activation » des chômeurs en difficulté avec l'écrit entrave leur émancipation

La ministre française du Travail (ex-directrice générale de Business France¹), Muriel Pénicaud, l'a encore affirmé récemment : « *Toute l'histoire du mouvement social de l'insertion le montre : c'est par le travail que l'on reprend confiance en soi. Il est la clé de l'inclusion, non seulement parce qu'il permet de gagner sa vie de manière autonome mais aussi parce qu'il produit du lien social et qu'il est source d'estime de soi, de fierté individuelle et collective. L'émancipation par le travail et la formation est le projet de société que nous portons.* »²

Il faut en convenir : travailler est une nécessité pour les personnes analphabètes, qui ont des besoins économiques et de reconnaissance urgents.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les statistiques de Lire et Écrire, l'un des principaux opérateurs d'alphabétisation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, nombre d'apprenants qui entrent en formation dans cette association le font dans l'optique de trouver du travail. Il s'agit même de la motivation première des hommes au chômage qui participent aux activités de Lire et Écrire Bruxelles³.

Pour autant, lorsque l'on s'intéresse d'un peu plus près au public non scripteur, des doutes peuvent surgir quant au caractère émancipateur du travail en général, et des actions visant à l'insertion professionnelle en particulier. C'est d'ailleurs ce que laisse présager l'extrait suivant au sujet du rôle ambivalent des services d'accompagnement vers l'emploi, qui font « *tout à la fois advenir une mise en conformité et une libération. (...) Ainsi peuvent se superposer au nom des mêmes valeurs de responsabilité et d'autonomie un discours visant à l'émancipation et une libération des individus et un autre justifiant la sélection de ceux que l'on conçoit comme les plus performants.* »⁴ D'emblée, il paraît donc nécessaire de dire qu'une part substantielle des tâches dévolues aux acteurs chargés d'aider les individus à trouver du travail consiste à les modeler pour qu'ils correspondent, qu'il se conforment, aux attentes des employeurs⁵.

Il faut, par ailleurs, avoir en tête que l'appui dont bénéficient les chômeurs analphabètes n'est pas à la hauteur de leurs besoins⁶. À Bruxelles par exemple, si de nombreux professionnels œuvrent au quotidien pour conseiller les allocataires sociaux, il faut malheureusement constater que le service « alpha/emploi » de Lire et Écrire est le seul organisme qui accompagne spécifiquement les chômeurs en difficulté avec la lecture et l'écriture vers l'emploi. Cette structure encadre environ 200 personnes par an alors que, potentiellement, un dixième des chômeurs de la Région rencontre des soucis pour lire et écrire⁷. Ce programme s'avère donc tout à fait insuffisant pour assister des citoyens confrontés à des difficultés particulières en matière de recherche d'emploi ; des contraintes qui complexifient, alourdissent les démarches administratives qu'ils doivent accomplir chaque jour (au point que leur quête devient tout aussi stressante et éreintante qu'un job éprouvant à plein temps).

.....
1 Institution chargée notamment du développement international des entreprises françaises et de la promotion économique du pays.

2 RÉJU Emmanuelle, Murielle Pénicaud : « L'émancipation par le travail est notre projet de société », in *La Croix*, 4 juin 2018.
En ligne : www.la-croix.com/Economie/France/Muriel-Penicaud-Lemancipation-travail-notre-projet-societe-2018-06-04-1200944173

3 Voir : JOSEPH Magali, MAILHOT Josée, *Les motifs d'engagement en formation d'alphabétisation. Une enquête quali-quantitative auprès d'apprenants de Lire et Écrire Bruxelles*, Lire et Écrire Bruxelles, décembre 2018, p. 38.
En ligne : www.lire-et-ecrire.be/Les-motifs-d-engagement-en-formation-d-alphabetisation

4 MAZOUZ Sarah, *Le cadre de l'émancipation. Se conformer à l'offre d'emploi dans une mission locale*, in *Politix*, n°108, 2014/4, pp. 31-52.
En ligne : www.cairn.info/revue-politix-2014-4-page-31.htm

5 À ce sujet, Michel Goffin (par exemple) constate que « *la logique de l'individualisation du rapport à l'emploi – donc de l'effort de formation pour correspondre aux normes de sélection quant à l'accès à celui-ci – a été intériorisée par les pouvoirs publics et les acteurs sociaux et culturels* ». (GOFFIN Michel, *Insertion individuelle ou émancipation collective ?*, in *La Revue nouvelle*, n°11, novembre 2007, p. 41.
En ligne : www.revenouvelle.be/IMG/pdf/036-045_Dossier_Goffin.pdf).

6 Pour illustrer son propos, l'article va surtout s'attarder sur la situation des chômeurs inscrits chez Actiris, l'Office bruxellois de l'emploi. L'analyse pourrait, bien entendu, être élargie, notamment à la Wallonie et aux personnes émergeant au CPAS (Centre public d'action sociale).

7 Puisqu'un adulte sur dix en Belgique est en difficulté de lecture et d'écriture. Voir : STERCQ Catherine, *Les chiffres de l'alpha : compteur bloqué ?*, in *Journal de l'alpha*, n°185, septembre-octobre 2012, pp. 7-11. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja185

En fait, s'ils ne sont pas aidés, ces individus ne sont tout simplement pas en mesure d'accéder aux offres d'emploi puisque celles-ci se trouvent, pour la plupart, sur internet. Ils ne peuvent pas non plus les lire dès lors qu'elles sont disponibles par écrit. Ils sont également dans l'incapacité d'y répondre seuls car ils ne savent pas rédiger de courrier ni même utiliser de boîte mail. Il est aussi à noter que, dans le contexte d'une digitalisation croissante de la société, l'ambition affichée par Actiris de mettre en place un dossier unique pour chaque chercheur d'emploi (à gérer par ce dernier via internet)⁸ risque de renforcer les inégalités, les problèmes auxquels font face les analphabètes pour chercher du travail.

À ce stade, un autre point mérite d'être abordé. Il a trait aux rapports asymétriques anxiogènes que les chômeurs non scripteurs entretiennent avec le service public de l'emploi⁹. On peut, en effet, se demander comment l'émancipation d'une personne est susceptible d'aller de pair avec la peur, la pression, la menace ou l'obligation. À cet égard, il faut ainsi s'interroger sur le fait qu'un nombre croissant d'apprenants intègrent des formations en alphabétisation afin, avant tout, d'être dispensés de recherche d'emploi¹⁰. Aussi, et c'est plus problématique encore, il faut garder à l'esprit qu'à partir du moment où ils font l'objet d'un accompagnement spécifique, les chômeurs en difficulté avec l'écrit ne peuvent pas refuser de suivre les formations qui leur sont proposées. De ce fait, ils peuvent se voir forcés par l'Office régional de l'emploi d'assister à des cours d'alpha puisque, s'ils n'obtempèrent pas, ils seront sanctionnés¹¹.

Il paraît donc ici légitime de se poser la question suivante : ces femmes et ces hommes sont-ils mus par le désir d'apprendre, puisent-ils leur motivation dans un choix délibéré, ou sont-ils plutôt guidés par la crainte, formés sous contrainte ? Il faut, en outre, mentionner que lorsque les chômeurs analphabètes ne sont pas en formation (au moins 20 heures par semaine), leur disponibilité sur le marché du travail est régulièrement contrôlée¹². Et là encore, s'il est estimé qu'ils ne cherchent pas suffisamment du travail, ils risquent de subir une sanction¹³. On peut, dès lors, à nouveau s'interroger : n'est-ce pas la menace de perdre leurs allocations qui force ces chômeurs à tenter d'intégrer à tout prix le marché du travail ?

Sur ce dernier aspect, il faut également souligner que l'argumentaire sur « l'émancipation par le travail », s'il peut être repris par les sans-emplois, correspond aux mots du pouvoir. Or, entre le discours étatique et les emplois de plongeur dans l'Horeca, de déménageur, de nettoyeuse ou d'éboueur, auxquels accèdent en général les personnes analphabètes, l'écart est flagrant. Promouvoir l'intégration sociale de ces dernières ne doit donc pas servir à occulter la cruelle vérité : pour l'essentiel, nous avons affaire à des travailleurs surexploités, exerçant, la plupart du temps, des emplois pénibles (les plus durs physiquement), précaires (avec des faibles rémunérations, à temps partiel, à durée déterminée, souvent « au noir »...) et dévalorisés socialement¹⁴.

Au final, force est de constater que sous l'empire de l'État social actif¹⁵, le trajet des chômeurs analphabètes vers l'emploi s'apparente, trop souvent, à un véritable parcours du combattant, au cours duquel le « bénéficiaire d'un accompagnement »¹⁶ ne dispose que d'une seule alternative : la sanction ou le job précaire¹⁷. Plus précisément, cinq problèmes qui affectent les chômeurs qui ont du mal à lire et à écrire viennent d'être mis en évidence : le formatage dont ils sont victimes, le manque d'offres d'aide sur

.....

8 Voir par exemple : www.rtf.be/lapremiere/article/detail_des-changements-pour-le-demandeur-d-emploi?id=10133268

9 Pour se faire une idée des conditions que les chômeurs doivent remplir pour obtenir des allocations, du contrôle auquel ils sont soumis ainsi que des sanctions qu'ils peuvent se voir infliger, voir par exemple : www.actiris.be/ce/tabid/973/language/fr-BE/Controle---Dispenses.aspx

10 Pour prendre connaissance des conditions d'octroi des dispenses, voir par exemple : www.actiris.be/ce/tabid/917/language/fr-BE/Dispense-de-disponibilite.aspx

11 C'est pour s'opposer à leur enrôlement dans une politique qui s'attaque aux plus vulnérables que plusieurs associations du secteur bruxellois de l'alpha se sont regroupées au sein de la plateforme « Stop attestations » (www.stopattestations.be). Par ce biais, elles s'unissent pour ne pas fournir d'attestations de présence aux organismes qui contrôlent leurs apprenants, qu'elles entendent continuer à accueillir sur une base volontaire.

12 Par le même organisme public que celui qui a pour mission de les accompagner.

13 Ce risque est d'autant plus élevé quand on vit dans la précarité, les personnes les plus fragiles étant celles qui ont le plus de mal non seulement à constituer un dossier prouvant l'activation de leur comportement de recherche d'emploi, mais aussi à le défendre efficacement face au vérificateur. Par ailleurs, il faut se rappeler que nombre de sanctions se font suite à une non-présentation au contrôle. Or, il semble évident que les personnes qui ne savent pas lire ont moins de probabilités que les autres de comprendre la convocation à ce rendez-vous qu'elles reçoivent par courrier postal.

14 Voir : GALVÁN CASTAÑO Iria, *La pénibilité au travail : une réalité inéluctable pour les personnes analphabètes ?*, in *La Revue nouvelle*, n°4, 2016. En ligne : www.revue nouvelle.be/Penibilite-au-travail-pour-les-personnes

15 L'État social actif repose sur un paradigme qui fait peser la responsabilité du chômage sur les seuls chômeurs et non sur les employeurs qui, pourtant, préfèrent capter les bénéfices réalisés plutôt que de les réinvestir dans la création d'emplois de qualité.

16 Selon Jean-Louis Le Goff par exemple, « les dispositifs d'accompagnement sont bien souvent un outil de contrôle et de domination qui ne dit pas son nom et auquel participent malgré eux l'ensemble des acteurs ». (LE GOFF Jean-Louis, *L'accompagnement : outils de domination ou d'émancipation ?*, in *Travail, Emploi, organisations*, RT 25, 2013. En ligne : <https://rt25.hypotheses.org/prochaines-manifestations/communications/session-4-la-socio-du-travail-face-aux-dominations/218-2>). De façon plus générale, le sociologue explique à travers ce document que l'accompagnement peut servir à normaliser l'action individuelle et collective, à réguler le mal-être, à maintenir le statu quo, à renforcer le système de domination en place, à responsabiliser, à contraindre et à contrôler les publics à risque.

17 Le trimestriel *Ensemble !* (du *Collectif Solidarité Contre l'Exclusion*) rassemble, depuis des années, des articles consacrés à ce sujet, à la « chasse aux chômeurs ». Voir : www.asbl-csce.be/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=5&Itemid=7

mesure à laquelle ils peuvent prétendre, les démarches particulièrement éprouvantes qu'ils doivent accomplir pour chercher de l'emploi, la pression qu'ils subissent via le contrôle dont ils font l'objet, les « jobs kleenex » auxquels ils accèdent généralement¹⁸.

Il s'agit là de constats interpellants, qui portent un coup rude au discours dominant, selon lequel l'émancipation individuelle d'une personne analphabète passe indiscutablement par sa mise à l'emploi.

La prise en compte des particularités des personnes analphabètes en route vers l'emploi constitue-t-elle la solution ?

Les personnes analphabètes sont particulièrement éloignées de l'emploi. Pour preuve, 30% des participants aux formations que dispense Lire et Écrire Bruxelles émergent au CPAS, 21% sont sans revenus, 12% sont au chômage et seuls 3% travaillent¹⁹. Pour faire face à cette situation et faciliter leur accès à l'emploi, des revendications sont adressées au monde politique²⁰. Parmi celles-ci figurent la mise sur pied de formations concomitantes (des formations qualifiantes qui intègrent des cours d'alphabétisation) et le développement d'un système de validation des compétences adapté aux personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture.

Si l'on peut convenir qu'en facilitant le parcours vers l'emploi des personnes analphabètes, de telles réformes sont susceptibles d'améliorer la situation individuelle d'un certain nombre d'entre elles, il faut se montrer plus circonspect quant à la possibilité d'une émancipation collective de cette population par ce biais. Tel est en tout cas le sens de l'argumentation qui suit.

En fait, les limites de ces mesures sont essentiellement à chercher dans le contexte social, politique et économique au sein duquel elles sont amenées à s'inscrire, en particulier dans le cadre d'une pénurie d'emplois²¹ et dans celui de l'État social actif.

.....
18 Sur ce dernier point, quand l'article parle de travailleurs « *taillables et corvéables à merci* », « *jetables tels des mouchoirs* », le but n'est pas de dévaloriser les personnes qui exercent des emplois précaires pour survivre. Il ne s'agit pas non plus de stigmatiser celles et ceux qui trouvent de la satisfaction à travailler malgré des conditions de travail au rabais. Par contre, l'idée est bien ici de critiquer le marché du travail actuel, de dénoncer les rapports d'exploitation, le « jeu » dans lequel ces travailleurs sont obligés de « jouer ».

19 Rapport annuel 2018 du Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes – Lire et Écrire Bruxelles-CRÉDAF, pp. 79-80. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/rapport_credaf2018-2019_04_29_.pdf

20 Voir : Cahier de revendications de Lire et Écrire en vue des élections du 26 mai 2019, p. 13. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/revendication2019.pdf

21 Depuis des décennies, les autorités publiques et les organisations patronales font un inlassable travail de propagande en parlant de « pénurie de main-d'œuvre » et de « métiers en pénurie », alors que les chômeurs (notamment bruxellois) souffrent d'une pénurie d'emplois. Voir par exemple : FLINKER Daniel, « Activation » : au-delà du slogan, in *Les cahiers de l'éducation permanente*, n°42, 2013. En ligne : www.asbl-csce.be/documents/DanielFlinker_activationsdeladuslogan.pdf

22 Les chômeurs compétents et activés sont autant de concurrents crédibles pour les travailleurs en place. Sous pression, ces derniers seront enclins à modérer leurs « prétentions ». Voir : ESTEVENY Hugues, *La validation des compétences ou l'illusion d'une solution*, in *Journal de l'alpha*, n°215, 4^e trimestre 2019, pp. 99-108. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja215

23 Voir : DE CLERCQ Els, GOFFINET Sylvie-Anne, STORME Aurélie, *Concepts de chômeurs « MMPP »/ « PMS ». Quels impacts pour le public en situation d'illettrisme ?*, septembre 2017. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/2017.12.18_etude_mmpp-pms.pdf

24 Dans plusieurs filières et métiers, en particulier ceux qui n'exigent que des travailleurs peu qualifiés.

À cet égard, il est important de souligner que la validation des compétences participe de l'individualisation des parcours et qu'elle contribue aux politiques de modération salariale, en faisant des chômeurs analphabètes des outsiders supplémentaires pour les personnes qui disposent d'un emploi²². On peut ainsi se demander si le fait de focaliser des revendications sur une catégorie particulière d'individus ne risque pas d'être préjudiciable à une part plus large de la population.

On peut même approfondir la critique et montrer que des demandes comme celles visant une meilleure prise en compte des non-scripteurs par la société, notamment en matière d'emploi, peuvent s'avérer contreproductives, en mettant à mal les analphabètes eux-mêmes. Il faut se rappeler, à cet égard, que les politiques d'activation des sans-emplois vont de pair avec le développement d'une catégorisation toujours plus fine et poussée de groupes-cibles, ce qui permet de proposer des mesures adaptées aux besoins particuliers de certains publics – notamment les personnes très éloignées de l'emploi. Or, cette catégorisation peut se révéler néfaste pour les personnes qui y sont soumises. Les MMPP (pour « médical », « mental », « psychique », « psychiatrique ») constituent un cas extrême en la matière, qui a été dénoncé par plusieurs associations. Il s'agit d'une catégorie au sein de laquelle les personnes analphabètes auraient pu être rangées et qui, en regroupant des individus sur une base psychomédicale, les enferme dans un carcan, les stigmatise²³.

Il est également important de garder en mémoire un autre fait sociologique : les personnes analphabètes disposent d'autres critères d'identification et d'appartenance que celui de la non-maitrise de l'écrit. Elles peuvent notamment être chômeuses ou exercer une activité professionnelle. Sachant cela, on est en mesure de mieux comprendre le paradoxe selon lequel des mesures, devant bénéficier à certains individus spécifiques, finissent par se retourner contre eux. En effet, dans le cadre d'un système caractérisé par un manque structurel d'emplois²⁴ et par une pression permanente exercée sur les travailleurs avec ou sans emploi, les personnes analphabètes au chômage seront, de fait, mises en concurrence entre elles. Et elles le seront également avec les personnes en difficulté avec l'écrit qui

disposent d'un job. Dans ces conditions « cannibales », la « promotion » d'un analphabète se fera donc au détriment de celle d'un autre, rendant caduc tout projet d'émancipation collective.

Il faut ainsi en être conscient : mettre en exergue des revendications « catégorielles » situe le combat en faveur des non-scripteurs dans le cadre de « l'égalité des chances »²⁵. Ce faisant, l'objectif poursuivi vise ici à placer formellement les chômeurs analphabètes sur la même ligne de départ que les autres (catégories de) sans-emplois. Cette perspective pose donc question puisqu'elle met les pauvres en concurrence, sans s'attaquer aux causes réelles de la pauvreté²⁶.

Une autre émancipation est possible

À bien y réfléchir, « on s'aperçoit que l'usage du concept [d'émancipation] oscille entre deux grands types de choix possibles. Un choix (...) axé sur la critique des formes de domination ou d'injustice multiples qui traversent les sociétés modernes, et qui postule que d'autres types d'organisation sociale et économique sont possibles ; un choix (...) visant à éclairer et à conférer une intelligence aux démarches émancipatrices déjà-là (...). »²⁷ Dans cette seconde perspective, l'émancipation est donc centrée sur la liberté concrète qu'elle confère aux individus ici et maintenant. Elle consiste à gagner en autonomie, à s'insérer socialement, à « sortir, aussi modestement que cela soit de la place qui nous a été assignée par les rapports sociaux, le genre, l'âge, la culture d'origine ou encore le handicap »²⁸. Dans cette optique, nombre de success stories en matière de mise à l'emploi d'individus en difficulté avec l'écrit peuvent être rapportées.

Néanmoins, cet article entend privilégier la première manière d'appréhender l'émancipation, celle qui projette et nécessite des changements de société majeurs. Or, si l'on suit cette approche, il est peu judicieux, inopportun, voire inexact de parler d'émancipation dans le cadre du travail salarié.

.....

25 « Dès lors que tous et toutes bénéficient des mêmes chances de tirer leur épingle du jeu (...), les inégalités sont considérées comme légitimes et donc comme justes, puisque chacun obtient ce qu'il est supposé 'mériter' » (SIROUX Jean-Louis, **Un travail nommé désir**, in LAVA, n°1, avril 2017, p. 120, en ligne : <https://lavamedia.be/fr/un-travail-nomme-desir>).

26 Voir : CELIK Duygu, **Les lois antidiscrimination doivent-elles reconnaître les discriminations liées à l'écrit ?**, in *Journal de l'alpha*, n°213, 2^e trimestre 2019, pp. 71-79. En ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja213

27 CAILLÉ Alain, CHANIAL Philippe, TARRAGONI Federico, **S'émanciper, oui, mais de quoi ?**, in *Revue du MAUSS*, n°48, 2016/2, pp. 5-28. En ligne : www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-2-page-5.htm

28 MAUREL Christian (interview par LEBLANC Arnaud), **L'émancipation personnelle au cœur du changement social**, in *Salut & Fraternité*, CAL Liège, n°85, avril-mai-juin 2014, p. 7. En ligne : www.calliege.be/salut-fraternite/85/lemancipation-personnelle-au-coeur-du-changement-social

29 Avec Karl Marx, une partie du mouvement ouvrier n'envisage son émancipation que par le biais d'une sortie du cadre capitaliste. D'après eux, pour s'affranchir des rapports de domination que ce dernier impose, il est en effet indispensable de mettre un terme à l'exploitation, ce qui nécessite de se libérer collectivement du travail salarié. Voir : FLINKER Daniel, **Du temps où l'émancipation s'écrivait en majuscules : un héritage pour l'alphabétisation populaire**, in *Journal de l'alpha*, n°220, 1^{er} trimestre 2021, en ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja220

30 Pour réfléchir à la manière dont le discours managérial, en les incitant à « s'émanciper » non seulement grâce à l'emploi mais aussi dans l'emploi, mobilise les salariés au profit des entreprises, voir : Hambye Philippe, Mariscal Vincent, Siroux Jean-Louis, **Le capitalisme néolibéral et la réalisation de soi par le travail**, in BUCLIN Hadrien, DAHER Joseph, CHRISTAKIS Georgiou, RABOUD Pierre, **Penser l'émancipation : offensives capitalistes et résistances internationales**, *La Dispute*, 2013, pp. 87-109.

31 De la sorte, ils entérinent l'évolution « du concept de la formation permanente des adultes, à la fois dans l'organisation de la démarche – passage de la réponse collective aux besoins de groupes de travailleurs licenciés dans le cadre de restructuration vers la réponse individualisée à la demande personnelle de travailleurs en réinsertion ou requalification – et à la fois dans l'objet social recherché – passage d'une intention de formation sociopolitique critique à une formation d'insertion socioprofessionnelle normative » (GOFFIN Michel, op. cit., p. 42).

Non seulement, cela risque de masquer la réalité, la précarité de la plupart des emplois exercés par les personnes analphabètes et la violence du parcours qui les y mène, qui est semé d'embûches. Mais, plus fondamentalement, il paraît évident que cette version de l'émancipation cadre mieux avec « l'émancipation par l'abolition du salariat » dont rêvait le mouvement ouvrier à ses débuts²⁹ qu'avec « l'émancipation par le travail » promue aujourd'hui³⁰.

Dans le contexte actuel, l'usage du terme « émancipation » semble donc plus apte à justifier des politiques publiques, à donner du sens aux pratiques de professionnels à qui l'État a délégué la prise en main des publics précaires, voire à servir les intérêts des employeurs, qu'il n'est en mesure d'éclairer la problématique des personnes analphabètes face au travail, dans une perspective collective et structurelle.

Revendiquer un emploi de qualité pour chacun

Quoi qu'il en soit, accorder un soutien spécifique aux sans-emplois non scripteurs, prendre en compte les compétences que ces femmes et ces hommes détiennent déjà, raccourcir le trajet qu'ils doivent accomplir pour accéder à un job, peuvent indéniablement avoir des répercussions positives sur ces individus aux niveaux pécuniaire et psychologique.

Cependant, isolées, ces démarches ne contribuent pas à une lutte réelle et ferme contre les rapports de domination, les institutions et les groupes sociaux qui ont produit et reproduisent les injustices subies par les personnes qui ne savent pas lire et écrire. Suivre ce cap unique s'avère donc inefficace puisqu'il épuise les acteurs chargés d'accompagner ce public, en les amenant à gérer une misère toujours plus importante. Enfermés dans cette seule perspective, ils se voient ainsi réduits à jouer le rôle de gardiens de la paix sociale, agissant telle de l'huile dans les rouages d'un système inégalitaire³¹.

En fait, pour éviter de tomber dans les écueils mis en lumière dans cet article³², il semble nécessaire de combiner les options présentées dans les lignes qui précèdent avec des revendications plus critiques – qui, elles, sont capables d'enrayer la mécanique sociale qui cause l'analphabétisme, à la manière d'un grain de sable dans ses engrenages infernaux³³. Les doléances à formuler méritent également d'être plus globales. Dans le domaine qui nous préoccupe ici, elles doivent ainsi interroger l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois, étant donné qu'il y a beaucoup trop peu de postes disponibles pour satisfaire les besoins de l'ensemble des citoyens au chômage.

Le secteur associatif de l'alphabétisation en est conscient puisqu'il cherche à s'allier à d'autres forces, notamment autour de l'exigence d'un emploi de qualité pour tous et d'une critique sévère de l'État social actif³⁴. Ces mots d'ordre s'avèrent avantageux pour l'ensemble des travailleurs avec ou sans emploi, qu'ils sachent ou non lire et écrire. Ce combat politique, de tous les instants et de longue haleine, se fonde en outre sur une conviction profonde : le salut des personnes analphabètes passe par leur insertion dans une conflictualité plus large, dans une lutte aux côtés d'autres groupes sociaux dominés ayant des intérêts similaires.

.....
32 Tout en se gardant d'annoncer l'émancipation des travailleurs en général, et des personnes analphabètes en particulier, dans le cadre de la société salariale.

33 Voir : MORIAU Jacques, *Huile ou grain de sable ? Que fait l'associatif aux rouages du système ?*, in *Bruxelles Laïque Échos*, n°98, 2017. En ligne : www.cbcs.be/Huile-ou-grain-de-sable-Que-fait-l-associatif-aux-rouages-du-systeme

34 Comme le fait Lire et Écrire via son ancrage dans les mouvements ouvriers socialiste et chrétien.

CRÉDAF Lire et Écrire Bruxelles est reconnue par la Cocof comme
Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et
l'Apprentissage du Français pour adultes

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire
française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, du Fonds social européen,
du Fonds Asile, Migration et Intégration et de la Fédération Wallonie-Bruxelles



